

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2020/07/10/2020042378/justel>

---

Dossier numéro : 2020-07-10/22

## Titre

10 JUILLET 2020. - Décret modifiant le décret du 27 avril 2018 réglant les allocations dans le cadre de la politique familiale, en ce qui concerne les allocations de participation sélectives

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 27-07-2020 page : 55577

Entrée en vigueur : 01-08-2020

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière communautaire.

[Art. 2](#). Dans l'article 25, alinéas 1er et 2, l'article 38, § 1er, 2°, et l'article 70, §§ 1er et 2, du décret du 27 avril 2018 réglant les allocations dans le cadre de la politique familiale, les mots " 31 décembre de l'année scolaire en question " sont chaque fois remplacés par les mots " 31 août préalable à l'année scolaire en question ".

[Art. 3](#). Le présent décret entre en vigueur le 1 août 2020 pour l'octroi d'allocations de participation sélectives à partir de l'année scolaire 2020-2021.